

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE  
MRC DU HAUT-RICHELIEU  
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 25 janvier 2018 à 18h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1, rue de l'Église Sud à Lacolle.

Sont présents les conseillers :

- Patrice Deneault, siège no 1
- Martin Émond, siège no 2
- Suzanne Lacroix, siège no 3
- Guy Lamirande, siège no 4
- Angie Gendron, siège no 5
- Nicole Paquette, siège no 6

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

2018-01-043

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conformément au règlement no. 2016-0155-1 relatif à la régie interne du conseil de la municipalité de Lacolle, il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte à 18 h 30.

ADOPTÉE

2018-01-044

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Attendu qu'une dispense de signification à l'avis de convocation a été signée et déposée par tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité au moment de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents;

Que conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec, tous les membres du conseil ayant signé ladite dispense de signification à l'avis de convocation renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE

2018-01-045

DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Patrice Deneault, appuyé par la conseillère Angie Gendron, de désigner Nicole Paquette à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

2018-01-046

ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé;

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Désignation d'une secrétaire d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Congédiement de l'employée no.13-0029 et désignation du Maire à titre de directeur général par intérim
6. Modification des autorisations d'accès à CliqSécur, comptes bancaires, PG Solutions et au réseau informatique
7. Annulation de la carte de crédit Visa au nom de l'employée no. 13-0029

8. Appel d'offres sur invitation auprès de firmes de consultants en ressources humaines afin d'amorcer le processus de remplacement de l'employée no. 13-0029
9. Annulation de la participation de l'employée 13-0029 à la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 7 et 8 février 2018 à Beloeil et demande de remboursement au montant de 600,17\$
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-01-047

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉE NO. 13-0029 ET DÉSIGNATION DU MAIRE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRALE PAR INTÉRIME

Considérant que Madame Johanne Laperrière fut engagée par intérim le 18 septembre 2017;

Considérant l'insatisfaction globale du Conseil quant à la prestation de travail de Madame Johanne Laperrière;

Considérant que le Conseil de la municipalité de Lacolle ne désire pas poursuivre la relation d'emploi avec Madame Laperrière;

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, appuyé par la conseillère Angie Gendron et résolu à l'unanimité;

De mettre fin au contrat de travail de Madame Laperrière;

ADOPTÉE

2018-01-048

MODIFICATION DES AUTORISATIONS D'ACCÈS À CLIQSÉCUR, COMPTES BANCAIRES, PG SOLUTIONS ET AU RÉSEAU INFORMATIQUE.

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joanne Laperrière, n'est plus à l'emploi de la municipalité de Lacolle depuis le 24 janvier 2018;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les accès aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services des comptes utilisateurs de mon dossier de Clic Sécur Revenu Québec pour la municipalité de Lacolle, ainsi que tous les comptes bancaires de la municipalité incluant Accès D;

Il est proposé par le conseiller, Guy Lamirande, appuyé par la conseillère, Suzanne Lacroix, et résolu à l'unanimité;

Que ce conseil nomme madame Éléna Shcherbinina responsable des comptes bancaires incluant AccèsD auprès de notre institution financière Desjardins;

QUE ce conseil nomme madame Éléna Shcherbinina à titre de représentante autorisée ainsi que responsable des services électroniques Cliq Sécur de Revenu Québec, et ce pour et au nom de la municipalité de Lacolle, adresse courriel : [e.shcherbinina@lacolle.com](mailto:e.shcherbinina@lacolle.com);

ADOPTÉE

2018-01-049

ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA AU NOM DE L'EMPLOYÉE NO. 13-0029

Considérant le congédiement de l'employée no. 13-0029, en date du 24 janvier 2018;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité d'annuler la carte de crédit VISA associée au compte 4859 8600 1461 3005 et dont le numéro se termine par 8010 émise au nom de l'employée no. 13-0029.

ADOPTÉE

2018-01-050 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AUPRÈS DE FIRMES DE CONSULTANTS EN RESSOURCES HUMAINES AFIN D'AMORCER LE PROCESSUS DE REMPLACEMENT DE L'EMPLOYÉE NO. 13-0029

Considérant le congédiement de l'employée no. 13-0029, en date du 24 janvier 2018;

Il est proposé par le conseiller Patrice Deneault, appuyé par la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité d'autoriser un appel d'offres sur invitation auprès de firmes de consultants en ressources humaines afin d'amorcer le processus de remplacement de l'employée no. 13-0029.

ADOPTÉE

2018-01-051 ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYÉE 13-0029 À LA FORMATION OFFERTE PAR L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) LES 7 ET 8 FÉVRIER 2018 À BELOEIL ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU MONTANT DE 600,17 \$

Considérant le congédiement de l'employée no. 13-0029, en date du 24 janvier 2018.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité d'annuler la participation de l'employée no.13-0029 à la formation portant sur la loi 122 offerte par l'ADMQ les 7 et 8 février 2018 et de demander le remboursement au montant de 600,17 \$.

ADOPTÉE

2018-01-052 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Patrice Deneault, appuyé par la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité de lever la séance extraordinaire à 18 h 45.

ADOPTÉE

---

Jacques Lemaistre-Caron, maire

---

Nicole Paquette  
Secrétaire